

50  
ans  
Jahre

OFAJ  
DFJW

**Appel à candidatures « 50 ans, 50 projets »**  
**« Se souvenir – célébrer – construire l'avenir »**

2013 – L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) célèbre ses 50 ans. Un demi-siècle après sa création, l'OFAJ continue de répondre à ses devoirs fondamentaux et à ses objectifs : « resserrer les liens qui unissent les jeunes de France et d'Allemagne », comme le mentionne l'Accord portant la création de l'OFAJ.

Toutefois les instruments, les formats d'échanges, les groupes cibles et les thématiques, les divers moyens d'atteindre cet objectif, ont considérablement évolué. Seule la formulation d'Alfred Grosser qui qualifiait alors l'OFAJ *d'avant-garde des échanges internationaux de jeunes* est encore d'actualité aujourd'hui. Si l'idée de la réconciliation occupait le premier plan il y a cinquante ans, aujourd'hui le devoir de l'OFAJ est davantage de créer les relations franco-allemandes de demain et de préparer, de former la jeune génération à une coopération franco-allemande ancrée dans une Europe élargie.

Être à l'avant-garde : telle est l'exigence à laquelle souhaite répondre l'OFAJ à travers l'appel à candidatures « 50 ans, 50 projets ». Ce dispositif soutient des projets particulièrement innovants, prospectifs, et orientés vers l'avenir, qui doivent refléter la diversité des relations franco-allemandes et traduire la créativité et l'inventivité de la jeunesse française et allemande.

Cet appel à candidatures s'adresse en premier lieu à de jeunes publics qui montrent un intérêt particulier pour les relations franco-allemandes, européennes ou internationales. Il s'agit également, et c'est primordial pour l'OFAJ, d'impliquer de nouveaux groupes cibles, c'est à dire des jeunes qui jusqu'à présent n'ont pas ou très rarement participé à des programmes de l'OFAJ ou qui ont peu d'expérience dans le domaine de l'apprentissage interculturel.

## **Conditions de participation**

L'appel à candidatures est lancé dans le cadre du 50ème anniversaire de l'OFAJ. Les projets doivent refléter 50 années de coopération franco-allemande mais le jubilé ne doit pas nécessairement être l'objet de la thématique principale. Le choix des thèmes et des activités proposés est libre, il doit cependant s'inscrire dans le respect des Directives de l'OFAJ. (<http://www.ofaj.org/sites/default/files/Directives821-12.pdf>).

Les porteurs de projets peuvent être : des personnes individuelles, des associations et fédérations de jeunesse, des institutions, des médias, des organisations et associations actives dans la formation des jeunes et des adultes, de la culture, du sport, de la science, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ou des comités de jumelage, etc.

Le projet peut être réalisé dans la localité d'origine, dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu. Les projets trilatéraux et multilatéraux (liés à un contexte régional particulier) sont également possibles, s'ils répondent aux Directives de l'OFAJ.

Lors de la réalisation du projet, il conviendra d'assurer, dans la mesure du possible, l'utilisation de la langue française et de la langue allemande.

## **Critères de sélection**

Les projets qui encouragent la participation active des jeunes dans la préparation et la réalisation des projets seront retenus en priorité. Les contenus et les activités proposés doivent refléter les intérêts actuels de la jeunesse et se démarquer par leur créativité et leur innovation. Une attention particulière sera apportée aux projets relevant de plusieurs domaines d'intervention. Un autre critère important de sélection est la visibilité du projet et l'effort porté à la communication.

## **Financement et soutien**

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés dans le cadre d'une convention spécifique comme le prévoient les Directives pour les manifestations et partenariats particuliers (article 3.5.5.). Les projets sélectionnés bénéficient d'un label « 50 ans, 50 projets » et les organisateurs s'engagent à utiliser largement ce label.

Les projets sélectionnés sont publiés sous la forme d'un calendrier interactif sur le site Internet de l'OFAJ.

L'OFAJ encourage vivement les porteurs de projets à avoir recours à d'autres financements tiers (organisations, sponsors, etc.) tant que la visibilité du label « 50 ans, 50 projets » est assurée.

L'élaboration des contenus, la préparation logistique ainsi que la réalisation des projets incombent aux porteurs de projet.

## **Communication**

Les porteurs de projets ont accès à une plateforme interactive, sur laquelle diverses informations sur les projets (programmes, photos, vidéos, etc.) seront mises en ligne. L'OFAJ peut utiliser les images, la musique et les vidéos publiées sur ce site pour ses propres publications.

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à informer les médias de leur projet et de la participation de l'OFAJ. Le Service presse de l'OFAJ peut soutenir les organisateurs dans le travail avec la presse.

## **Dépôt des candidatures, durée du projet et délais**

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2012.

Les demandes sont à envoyer via un formulaire de candidature en ligne à partir du 1<sup>er</sup> août 2012 : [www.ofaj.org/50projets](http://www.ofaj.org/50projets)

La sélection des projets est réalisée par un groupe de travail dont les membres sont 2 représentants de Conseil d'orientation de l'OFAJ et des agents de l'OFAJ issus de différents secteurs.

Tous les porteurs de projets, qui habituellement adressent leurs demandes à une organisation centrale de l'OFAJ, s'engagent à informer cette organisation partenaire de l'envoi de leur candidature.

Un seul formulaire de candidature doit être envoyé par projet. Si plusieurs partenaires participent à un même projet, ils doivent envoyer un seul dossier de candidature.

Les porteurs de projets s'engagent à informer l'OFAJ de toute modification qui aurait lieu après la sélection du projet.

## **Documentation / évaluation**

Les décomptes d'utilisation ainsi qu'une évaluation détaillée du projet doivent être remis à l'OFAJ au plus tard deux mois après la fin du projet. La forme de cette évaluation est libre: rapport (minimum cinq pages), film, photos ou collages, site Internet, etc.

## **Calendrier**

### **- 31 octobre 2012**

Date limite de dépôt des candidatures

Formulaire de candidature en ligne : [www.ofaj.org/50projets](http://www.ofaj.org/50projets)

### **- Fin novembre 2012**

Sélection des 50 projets par un jury franco-allemand

### **- Début décembre 2012**

Communication de la décision du jury et envoi des conventions aux porteurs de projets sélectionnés

### **- Janvier – Décembre 2013**

Réalisation des projets

Enregistrement des données sur le déroulement des projets sur la plateforme interactive

### **- Au plus tard 2 mois après la fin des projets**

Envoi des décomptes de subvention